Mr MERELLE, Guy A HIRSON, le 29 Février 2012

8 Rue Salvador Allende

02500 – HIRSON

Tél : 03.23.58.41.68

 06.63.28.68.64

EMAIL : guymerelle@hotmail.fr

========================= :

N° SOCIETAIRE : 00448402

492° Section des MM d’HIRSON (02500)

 Monsieur le Président Général.

 Je suis l’un de vos 875 Secrétaires de SECTIONS, répartis dans toute la France, qui, martelé, façonné et parfois attaqué, devant la lourdeur administrative, l’incompréhension et l’ensemble des problèmes de tous ordres, décide de prendre sa plume pour vous faire part des sentiments exprimés par de trop nombreux sociétaires, dont les états d’âme grossissent et agrandissent de jour en jour, le fossé entre notre SOCIETE, basée à PARIS et le siège de leur SECTION.

 Ces problèmes, à la vue des chiffres de nos effectifs, sans cesse en diminution, me renforcent dans l’idée, que si rien n’est fait dans un avenir proche, pour essayer d’enrayer cette spirale, nous allons vers des lendemains difficiles à vivre et à gérer au niveau de l’existence de certaines de nos sections. C’est pour cette raison que je me permets de vous écrire et de vous envoyer cette lettre, non pas pour dénoncer telle ou telle chose, mais pour apporter des idées, qui se veuillent constructives, à la vie de nos sections locales de manière que celles-ci retrouvent un moral, qui s’en cesse se dégrade de jour en jour.

 De par ma nature, j’ai toujours essayé d’être au rendez-vous du courage et de ne pas regarder dans le miroir du passé pour avancer car je sais, que c’est dans le dialogue que l’on construit bon nombre de projets. Conscient de ce problème, je me suis lancé, il y a deux ans, dans un programme de regroupement de nos CINQ sections voisines, pour essayer de créer un GROUPEMENT, dit de THIERACHE (nom de notre région), de manière, à défaut de marier, à unir un total de 70 à 8O médaillés Militaires sous une même entité.

 Très vite, j’ai été confronté à de nombreux refus de présidents en place, soulevant comme première barrière infranchissable, le problème du regroupement des TRESORERIES en cas d’acceptation de la création d’un GROUPEMENT. De ce fait, je me suis vite rendu compte que mon projet serait très difficile à mener à bien et que je me devais de trouver d’autres pistes et d’autres idées pour tenter de regrouper nos sections, dont certaines peuvent prendre, aujourd’hui, l’appellation de SECTIONS CONFETTIS, sans pour autant être péjoratif envers elles.

 J’ai tenté, dans un premier temps, d’employer le terme RATTACHEMENT entre sections voisines, mais très vite, on m’a fait comprendre que ce terme n’était pas prévu dans nos STATUTS, et que, si je désirais persister à regrouper nos sections, je ne pouvais le faire, qu’en passant par la case FUSION.

 Pour bon nombre de nos anciens, ce mot FUSION n’est pas accepté car c’est leur faire admettre, qu’ils n’appartiennent plus à LEUR SECTION d’origine. Ce serait perdre un peu d’eux-mêmes, de leur identité, même s’ils resteraient sociétaires de la SNEMM. Egalement, ce serait faire injure à leurs camarades décédés, qui en étaient eux-mêmes sociétaires. Je les comprends et leur position sur ce sujet est tout à fait respectable.

 Bref, sur la voie du changement que j’appelle de tous mes vœux, me voilà placé, aujourd’hui, devant un grand dilemme qui consiste, soit à rentrer dans le rang, les bras croisés, les yeux fermés et les oreilles bouchées et dire « amen » à tout en se conduisant comme un robot aveugle, collecteur de cotisations ou alors tenter de trouver ou de faire trouver une autre voie que celle de la FUSION pour ce regroupement de sections. Je suis conscient qu’à la lecture de nos STATUTS actuels, aucune autre voie ne m’est offerte pour trouver une solution concernant ce REGROUPEMENT et que malheureusement nous sommes et nous serons condamnés à constater, sans cesse, la diminution constante de nos effectifs et du nombre de nos SECTIONS.

 Je sais que les statuts ne sont pas immuables et qu’on peut toujours apporter des idées pour tenter de les changer, de les compléter ou encore les améliorer de manière à trouver des solutions intermédiaires qui tendent à inverser la situation comptable de nos effectifs ; d’où l’objet de cet écrit qui, n’a pour but à mes yeux, que celui d’entretenir ou encore promouvoir le développement de notre SOCIETE des Médaillés Militaires.

 Comme il est plus facile de critiquer que de développer ou de construire, je me dois d’apporter des idées constructives pour étayer mon projet et être crédible à vos yeux comme à ceux des administrateurs de la SNEMM ; d’où la question suivante : Ne pourrait-on pas, au niveau des STATUTS, inscrire ou instaurer la notion de RATTACHEMENT entre sections voisines, qui consisterait à travailler en commun, sans pour autant perdre son existence légale et surtout (car le nerf de la guerre de ce changement est bien là), garder chacun sa TRESORERIE. Je pense, qu’il y a là, un chantier législatif à développer au niveau des STATUTS car si, demain, cela nous est permis, je suis persuadé que bon nombre de présidents de sections locales emprunteront cette voie pour se grouper ou se regrouper car pour beaucoup, ce n’est plus une question de VIE, mais de SURVIE de leurs sections. Je suis conscient, qu’il faut donner du TEMPS à toute réforme pour lui donner du CONTENU et de la PERTINENCE car il n’est jamais trop tard, à mes yeux, lorsque l’espoir et la volonté vont dans le sens du développement de certaines idées et du progrès.

 Donner une définition légale à cette notion de RATTACHEMENT en y déterminant les REGLES et les DONNEES mais aussi en y fixant ses LIMITES, ne doit pas être un travail insurmontable. Si rien n’est fait et si les conditions actuelles de fonctionnement au niveau de nos SECTIONS ne changent pas, il est à craindre dans les mois et années à venir que que bon nombre de SECTION abandonne la SNEMM, comme c’est déjà le cas, pour se tourner vers la création d’AMICALE des Médaillés Militaires.

 J’ignore, Monsieur le Président, si ma lettre retiendra votre attention, mais, je me devais de vous faire part du ressenti de ma crainte, mais aussi de celle de nos sociétaires, tout en essayant d’y apporter quelques idées novatrices, au niveau des STATUTS, pour tenter d’inverser cette forme de morosité mentale chez nos sociétaires et de dégradation au niveau des effectifs. Je sais, comme beaucoup, que si « demain » est fait d’espoirs et de promesses, il est également fait, pour nous la base, de craintes et d’attentes. Bref, si l’AVENIR reste mystérieux, mon devoir de secrétaire était d’agir pour tenter d’en donner un à nos sections.

 Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de mon plus profond respect.